

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	38 (1948)
Heft:	4
Artikel:	Les dimanches du "Rebouetchou" et du "Débuetchou"
Autor:	Surdez, J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005690

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

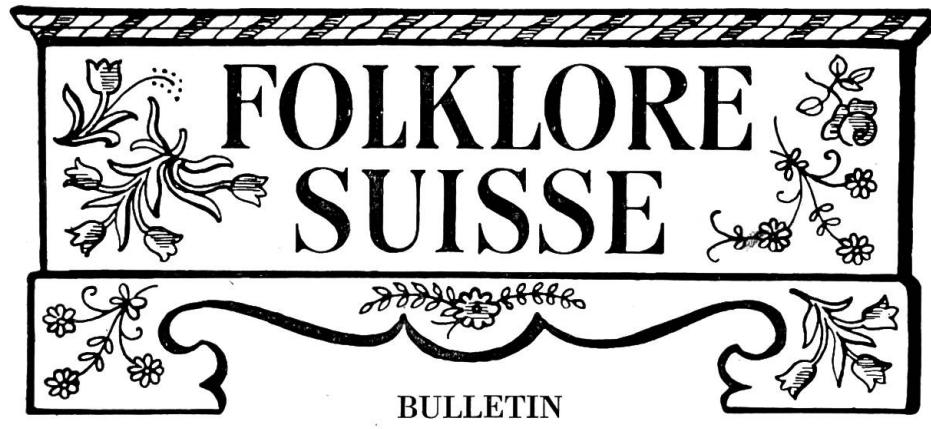
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES TRADITIONS POPULAIRES

Paraît quatre fois par an

38^e Année

N° 4*

1948

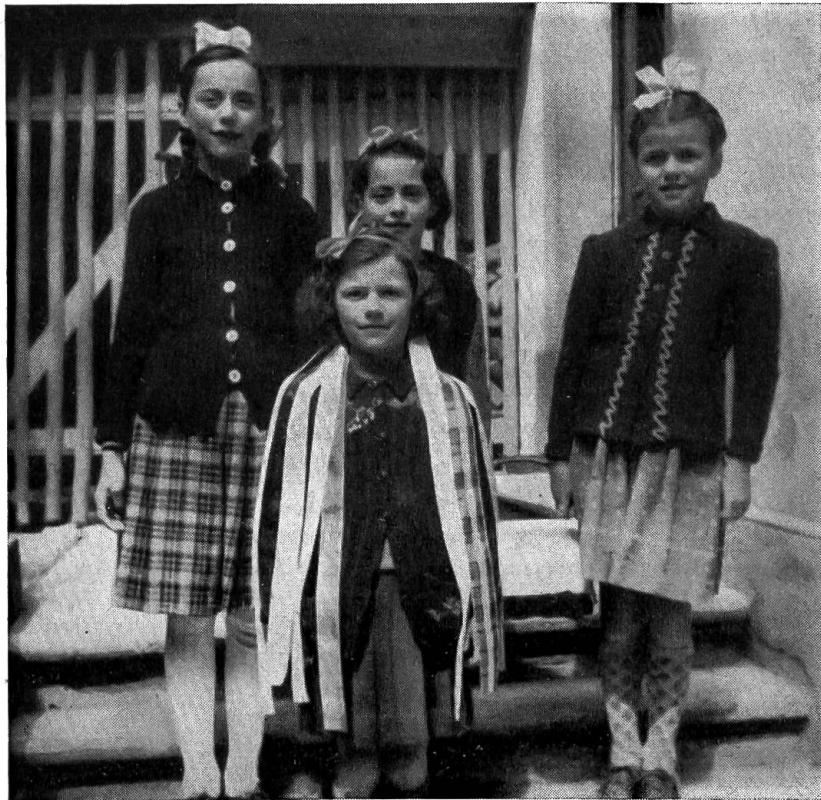


Photo : F.-X. Brodard, Estavayer.

Groupe de «mayintses» de Lully (Broye), voir p. 58*.

Les dimanches du «Rebouetchou» et du «Débouetchou»

par J. Surdez, Berne.

Dans maintes *mé*¹ retirées des côtes du Doubs, de Biaufond² à La Motte³, de vieilles coutumes ont longtemps subsisté, qui avaient disparu ailleurs⁴. C'est ainsi que j'ai encore pu voir, dans les fermes de Sous-le-Mont⁵, le corps d'un défunt, enseveli dans un linceul, exposé durant trois jours sur un banc⁶, au milieu de la chambre du poêle. Dans les villages de la Montagne des Bois⁷, par contre, on le revêtait de ses plus beaux vêtements et on l'étendait sur un lit.

Il y a quelque cinquante ans qu'au Seignolet⁸, au Poye⁹, à Monnat¹⁰, à Montpalais¹¹, entre autres, se déroulaient encore les cérémonies du *rbou'tchou* et du *débou'tchou*. En 1892, j'ai même pu assister à l'une d'elles, dans la ferme de la Charbonnière¹², sur les bords du Doubs. Je dois cependant reconnaître qu'on feignait plus ou moins de ne voir qu'un jeu dans l'accomplissement de ce curieux rite.

Des vieillards ayant été jadis témoins ou acteurs de ces archaïques cérémonies se souviennent qu'une certaine gêne était parfois ressentie, ce qui montre que ces coutumes tombaient en désuétude. Elles furent très populaires, jusqu'à la Révolution française, dans les Franches-Montagnes et la Principauté de Valangin.

Dans notre Jura, les jeunes gens s'en vont encore à la veillée¹³ par groupes, en jodelant¹⁴ chemin faisant, dans les familles comptant une ou plusieurs jeunes filles nubiles. Dans les Clos-du-Doubs, par exemple, ils s'assiéent à tour de rôle auprès de celles qui ne sont pas encore promises. A dix heures sonnantes, ils doivent quitter «leurs belles» pour regagner en chantant leur domicile. On leur offre assez souvent un léger *rsənyon*¹⁵

¹ *mé* s. f., mas, métairie, hameau; synonyme: *grindj* s. f.

² hameau de la commune de Les Bois.

³ hameau de la commune d'Ocourt.

⁴ pour les baptêmes, les fiançailles, les mariages, les funérailles, etc.

⁵ fermes de la commune de Les Bois.

⁶ *étrə chu l bin*, être sur le banc = être mort.

⁷ ancien nom du district des Franches-Montagnes.

⁸ ferme de la commune des Pommerats.

⁹ ferme de la commune de St. Brais.

¹⁰ ferme de la commune de Seleute

¹¹ ferme de la commune d'Ocourt.

¹² ferme de la commune d'Epiquerez.

¹³ *ā lōvr*, ou *ā vouèy*.

¹⁴ *laoutè*, jodeler, iouler; *laoutou* (z), jodleur, iouleur.

¹⁵ *rsənyon*, repas en général, collation; v. *rsənyi*^o ou *ərsənyi*^o.

arroisé d'eau de gentiane¹ et la coutume s'en est maintenue, malgré les sévères restrictions des deux guerres mondiales.

Autrefois, le soir du dimanche de *Karimantran*², une fois sonnée l'heure fatidique du départ des *lòvrōu*³, la mère ou les galants bandaient les yeux des jeunes filles avec une *bouey*, de voile ou de mouchoir. Cela symbolisait le commencement du Carême, le «Carême-Entrant»⁴, les six semaines de jeûne et d'abstinence. Les veillées en commun étaient désormais suspendues. Les amoureux ne pouvaient plus guère se voir que le dimanche, à la sortie de l'église. Toutefois, comme «il n'y a pas de bergers de gens», ainsi que l'affirmait ma grand'mère, il est permis de supposer que jeunes gens et jeunes filles arrivaient à se rencontrer ailleurs.

Le soir du dimanche de Quasimodo, soit le dimanche après Pâques, les joyeux gars revenaient à la veillée, en chantant à gorge déployée, à travers les *pœ* et les *sèrnœ*⁵.

Dès qu'elle entendait leurs «ioulées»⁶ et leurs huchées, la maîtresse de céans se hâtait de bander de nouveau les yeux de ses filles. Sitôt au «*pouèy*», les jeunes gens impatients s'empressaient d'enlever les bandeaux de leurs dulcinées. Le temps de la pénitence était révolu. Ils pouvaient recommencer de leur faire la cour.

J'ai des raisons de croire que ces vieux us ne sont pas complètement abandonnés partout, mais subsistent encore plus ou moins secrètement dans quelques métairies et hameaux écartés, soit dans les lieux où l'on «barre» toujours le mal-blanc⁷, les orgelets⁸, les furoncles⁹, les dartres¹⁰ etc. au moyen de formules

¹ ou, suivant les lieux, eau de cerise, de prune, de mûre, de framboise, d'alise, de baies de sorbier des oiseleurs, de prunelle.

² *karimantran*, ou *karimantra*, Carême-Entrant, masque, personne mal nippée; Mardi-Gras, Carnaval; *alè dmindè karimantran*, aller quémander de porte en porte, le jour de Mardi-Gras, un morceau de lard, une saucisse etc. *sè d karimantran*, sorte de gros saucisson fumé consistant en un estomac de porc, rempli d'un hachis de viande et de choux frisés saupoudrés de cumin.

³ *lòvrōu* (z), celui qui prend part à une *lòvrè*, s. f., ou *an in vouèy* (à une veillée, à un «veil»). *lòvréjɔn*, le temps pendant lequel se passe une veillée; *lòvrat* s. f., colchique d'automne, fleurs de colchique; *bóva* s. m. colchique non fleuri *alè à lòvr*, ou *alè é lòvr*, aller à la veillée ou aller aux veillées, aller courtiser les filles le soir.

⁴ voir la note 17.

⁵ *pœ* s. m. pâtrage; synonymes: *pàki*^o, *pétur* s. f. *tchinpouè*, *tchä* s. f., *sèrnœ* ou *sènœ*, *sènæta*, *sèni*^o, s. f. pl. *tymin.n* s. f. pl. *pègr* s. m. *pègra* s. m. *sènœ*, *sènæta*, *seni*^o, désignent des pâtrages clos «cernés».

⁶ *lavouti*, tyroliennes; *yætchè* s. m. hululation de montagnard; *yætchi*^o, hucher, hululer, pousser un cri de joie.

⁷ *byin-mä*, mal-blanc, muguet des enfants.

⁸ *bän*^o-*anvouècha*, orgelet.

⁹ *anvouècha*, furoncle.

¹⁰ *dètr*, dartre.

cabalistiques et où l'on parle plus que jamais des faits et gestes de sorciers imaginaires.

Maintes personnes appellent encore dimanche du *rbou^a-tchou* ou du *débou^atchou*, le jour des Brandons ou celui de Quasimodo. *Alè rbou^atchi^a*, ou *alè débou^atchi^a* signifient actuellement pour eux, se rendre à la veillée, le soir de ces dimanches-là. *Alè rbou^atchi^a* veut dire de nos jours à Ocourt, accompagner une jeune fille auprès du «feu des failles»¹.

Le «Bri»

par † Pierre Quartenuod, Treyvaux.

L'auteur de ces lignes, un excellent patoisant dont les pièces «Dona» et «la Nyôka» connurent un beau succès, est décédé le 22 février 1947 à Treyvaux. Il avait en chantier une nouvelle pièce patoise «Hou dou Moulin» dont seul le 1^{er} acte était écrit. L'œuvre a été reprise par un de ses amis (N. d. l. R.).

Le petit berceau en bois, appelé dans la région gruérienne, *la bri* n'est plus en usage depuis le début de ce siècle. Il a été remplacé par le «moïse», ou la bercelonne, ou simplement par le petit lit en bois ou en fer.

Le *bri* que nous possédons est un objet de famille soigneusement conservé par Madame Pauline Biolley et ses filles à Treyvaux. Ce *bri* a ceci de particulier qu'il a toujours été déposé sur sa «*brachêrâ*». Celle-ci est une sorte de commode plate dont la table est sillonnée de rainures en diagonales convergeant vers le milieu où elles rejoignent un trou . . . et pour ne pas entrer dans des détails humoristiques disons simplement que ce trou se trouvait juste au-dessus du tiroir du milieu dans lequel prenait place un petit vase de nuit. Le tiroir étant fermé . . . tout se passait discrètement. Les autres tiroirs du meuble recevaient la layette de l'enfant.

Le nourrisson restait dans cette couchette quelques mois seulement; en général jusqu'au moment où l'on cessait de l'em-mailloter (*fachotâ*). Le paillasson était en balle ou bourre, (*bora*, f.) d'épeautre. Cela faisait une couche à la fois assez tendre et assez rigide. Le petit oreiller était plat, souvent même il n'existant pas. Un petit nid, à la forme de la tête du bébé, servait d'oreiller. Le matelas était recouvert d'un morceau de vieux drap de lit. On ne connaissait pas, à cette époque (il y a presqu'un demi-siècle), la rayonne, ni la fibranne, ni les autres «ersatz», ni même beaucoup le coton. C'était donc sur un morceau de lin ou de chanvre (le

¹ *fu^a dè fèy, fu^a dè bou^adj, fu^a dè pity-ré*, feu des brandons; *tchavouin.n.s. f., hêt s. f.*, foyer de ce feu.